

**Le Président**

Pôle Développement Urbain,  
Aménagement du Territoire et Patrimoine  
Justine GALONIER ☎ 05.65.73.83.44  
N/Réf : EC/JG/ET/D2200833

Objet : Enquête parcellaire

**Monsieur le Préfet de l'Aveyron**  
**Bureau de l'environnement et du**  
**développement durable**  
**7 PLACE CHARLES DE GAULLE**  
**12000 RODEZ**

Rodez, le **14 OCT. 2022**

Monsieur le Préfet,

Une enquête conjointe préalable de déclaration d'utilité publique et parcellaire s'est tenue du 30 août au 21 septembre 2021 sur l'extension de la zone d'activité de Bel Air.

Suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur le 27 octobre 2021, le projet d'extension a été déclaré comme étant d'utilité publique au bénéfice de Rodez agglomération le 2 février 2022 par arrêté préfectoral n°12-2022-02-02-00004.

Afin de consolider la procédure d'expropriation, un document d'arpentage a été réalisé précisant la contenance des parcelles concernées et attribuant de nouvelles références cadastrales.

Par conséquent et en application de l'arrêté du Conseil d'Etat n°406636 du 3 juillet 2018, une nouvelle enquête parcellaire est nécessaire étant donné que l'arrêté de cessibilité doit désigner les parcelles concernées conformément à leur numérotation issue des nouveaux documents d'arpentages.

Vous trouverez ci-joints ces documents sur les nouvelles parcelles cadastrées AL 167, F 813 et 811 sur les communes de Druelle Balsac et d'Onet le Château ainsi que le dossier prévu pour l'enquête parcellaire.

Ainsi, par la présente je vous demanderais de bien vouloir organiser une nouvelle enquête parcellaire sur la tranche 3 de l'extension de la zone d'activités de Bel Air.

Mes services sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et plus particulièrement Madame Galonier en charge de ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président,

Christian TEYSSEDE

Pièces-jointes :

- Documents d'arpentage
- Plan de situation
- Plan parcellaire
- Etat parcellaire